



Emploi et chômage des personnes handicapées

Tableau de bord
Année 2024

CHIFFRES-CLÉS

à fin décembre 2024

3 320 000

personnes reconnues handicapées
en 2024, soit 8,1% du total des 15-64 ans

1 352 000

personnes handicapées
en emploi en 2024, soit 4,8%
de l'ensemble des personnes en emploi

512 598

DEBOE* sont inscrits à France travail
en catégories A-B-C. (+8,0% en un an),
soit 9,2% du total

54 %

des DEBOE sont en chômage
de longue durée

12 %

Taux de chômage des travailleurs
handicapés en 2024
(stable par rapport à 2023)

209 598

DEBOE ont été recrutés
en 2024
(+2% en un an) soit 5,2% des embauches
en France

26 684

maintiens dans l'emploi de travailleurs
handicapés en 2024 par l'intermédiaire
des Cap emploi
(+9% en un an)

* demandeurs d'emploi bénéficiaires
de l'obligation d'emploi

EN SYNTHÈSE

L'essoufflement de la croissance économique en France en fin d'année 2024 conjugué à l'augmentation de la population active (favorisée par la montée en charge de la réforme des retraites) conduirait à une baisse de l'emploi et pousserait le taux de chômage à la hausse en 2025.

Au final selon l'Insee, l'activité devrait progresser de 0,6% en 2025 contre 1,1% en 2024.

Avec plus de 510 000 personnes inscrites au chômage à fin décembre 2024, le nombre de demandeurs d'emploi en situation de handicap poursuit sa progression en continu depuis mi-2023

À fin décembre 2024, le nombre de DEBOE a augmenté pour atteindre 512 598 personnes, soit une progression de 8,0% en un an alors que pour l'ensemble des publics, la hausse est limitée à +2,3%. L'augmentation du nombre de DEBOE, qui ne s'est pas traduite par une hausse du taux de chômage stable à 12%, s'explique par :

- une conjoncture économique marquée par une croissance faible et une hausse des licenciements,
- une augmentation du nombre de personnes reconnues handicapées : avec près de 3,3 millions de personnes ayant une reconnaissance administrative de handicap, la population des personnes en situation de handicap a progressé de 8% en 2024. Cela s'est traduit par une hausse du nombre de personnes en emploi (+12% en un an, pour atteindre désormais plus de 1,3 million) et une hausse du nombre de demandeurs d'emploi.

Une légère augmentation des recrutements et une forte hausse des maintiens dans l'emploi

Les embauches de personnes handicapées, qui représentent 5,2% de l'ensemble des embauches, sont en légère augmentation : près de 210 000 demandeurs d'emploi handicapés ont accédé à un emploi en 2024.

Le nombre de maintiens dans l'emploi grâce aux interventions de l'Agefiph, du FIPHFP et de Cap emploi continue quant à lui de progresser (+9% en un an) avec près de 27 000 personnes handicapées maintenues dans l'emploi en 2024 dont une forte majorité de femmes (62%). Et ceci dans un contexte d'accroissement tendanciel des licenciements pour inaptitude.

Les personnes handicapées continuent d'accéder à l'apprentissage et aux dispositifs d'accompagnement

Pour les personnes handicapées, le recours à l'apprentissage continue de se développer.

En 2024, plus de 15 700 personnes handicapées sont entrées en contrat d'apprentissage, soit une croissance de 12% en un an et de plus de 60% en trois ans. Toutefois, elles ne représentent encore que 1,8% des personnes entrées en apprentissage.

En outre, le dispositif d'emploi accompagné, qui permet aux personnes handicapées d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail, continue de monter en régime : 10 200 personnes handicapées sont accompagnées à fin décembre 2024, soit une croissance de 15% en un an. Mais ce nombre reste éloigné de l'objectif initial affiché d'une mobilisation à hauteur de 30 000 personnes à horizon 2027.

Les nombreuses initiatives en cours d'expérimentation seront à observer pour en mesurer les impacts sur la situation d'emploi et de chômage des personnes en situation de handicap.

- 04** DONNÉES DE CADRAGE :
 - La population handicapée et l'emploi
 - L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
 - La santé et le handicap
- 08** LA DEMANDE D'EMPLOI
- 11** LA FORMATION
- 12** L'APPRENTISSAGE
- 13** LES REPRISES D'EMPLOI
- 14** LA CRÉATION D'ACTIVITÉ LES CONTRATS AIDÉS
- 15** LES ENTREPRISES ADAPTÉES
- 16** L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ
- 17** LES MAINTIENS DANS L'EMPLOI
- 18** LA RECONNAISSANCE DE LOURDEUR DU HANDICAP (RLH)
- 19** LA SATISFACTION DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES DE L'AGEFIPH





DONNÉES DE CADRAGE LA POPULATION HANDICAPÉE ET L'EMPLOI

Année 2024

Enquête Emploi - Insee

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

3,3 MILLIONS DE BOE EN 2024

ont une reconnaissance administrative du handicap (+8% en un an)

Dont 52% de femmes

ILS REPRÉSENTENT

8,1 %

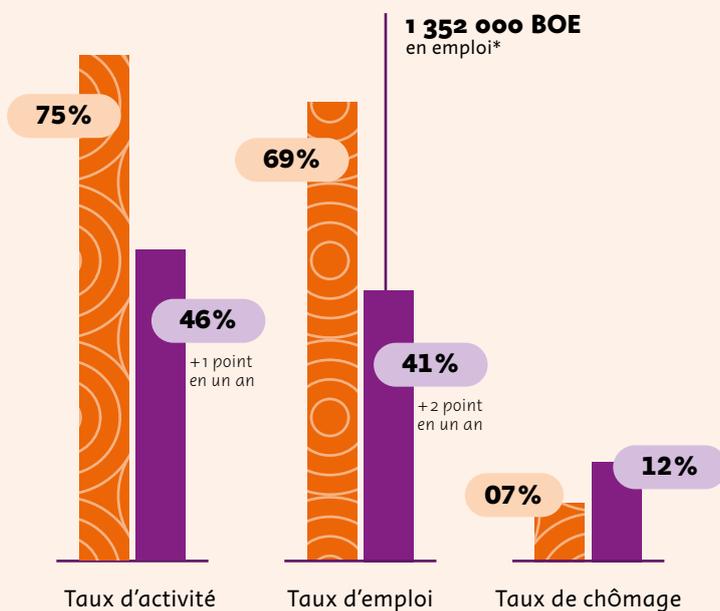
de la population totale des 15-64 ans (+0,6 point en un an)

L'enquête emploi

L'enquête emploi est une enquête en continu réalisée par l'Insee. Elle permet de mener des analyses de la situation des personnes sur le marché du travail.

Elle porte sur les personnes de 15 ans et plus résidant en ménages ordinaires, c'est à dire hors collectivités (en particulier hors institutions spécialisées pour les personnes handicapées). Un module de 4 questions sur la santé au travail est intégré à cette enquête (problèmes de santé, état de santé en général, limitations, reconnaissance administrative).

Les taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage des BOE et du tout public



	Tout public	Travailleurs handicapés
Taux d'activité (actifs occupés + chômeurs) / population totale	75% ↑	46% ↑
Taux d'emploi actifs occupés / population totale	69% ↑	41% ↑
Taux de chômage chômeurs / population active	07% =	12% =

Tout public BOE

* Quels que soient la taille de l'établissement (+ ou - 20 salariés), le secteur d'activité (privé/public) et les formes d'emploi (salarié, indépendant)

➤ Les BOE en emploi en 2024

= 4,8% de l'ensemble des personnes en emploi en nombre de personnes physiques (+0,5 point en un an)



54 %
sont des femmes
(49 % pour le tout public)



35 %
travaillent à temps partiel
(17 % pour le tout public)



51 %
ont 50 ans et +
(31 % pour le tout public)



35 %
sont des cadres et
professions intermédiaires
(49 % pour le tout public)



DONNÉES DE CADRAGE : L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Année 2023

Dares

Taux
d'emploi direct
dans les entreprises
de 20 salariés
et plus



salariés handicapés
effectif global
d'assujettissement de
l'ensemble des entreprises

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

La Dares a publié en novembre 2024 les principaux résultats sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) en 2023 (données provisoires). Cette publication, qui s'appuie sur les données de la déclaration sociale nominative (DSN), est la troisième depuis la réforme de l'OETH entrée en vigueur en 2020. Dans le cadre de cette refonte, l'unité assujettie est désormais l'entreprise de 20 salariés et plus et non plus l'établissement autonome. Le décompte des bénéficiaires de l'OETH, pour le calcul des contributions dues par les entreprises, est également modifié avec la survalorisation des seniors (50 ans ou plus).

➤ Les entreprises assujetties à l'obligation d'emploi

112 300
(comme en 2022)

➤ **Le nombre de salariés**
bénéficiaires de l'OETH dans
les entreprises assujetties

674 400

représentant 454 200 salariés
« équivalents temps plein » (ETP)

(+0,5% en un an)



48 %
sont des femmes



50 %
ont 50 ans ou +

➤ **Le taux d'emploi direct**
des travailleurs handicapés
en ETP en 2023

3,6 %

(comme en 2022)

4,7 %

(après majoration des 50 ans
ou plus, +0,1 point en un an)

➤ **Les entreprises assujetties**
n'employant directement aucun
travailleur handicapé

30 %

(30 % également en 2022)

➤ **Les entreprises assujetties**
qui répondent à leur obligation
d'emploi de 6 % par de l'emploi
direct

31 %

(30 % en 2022)



DONNÉES DE CADRAGE
SANTÉ - HANDICAP

Année 2021

Enquête Vie Quotidienne
et Santé DREES

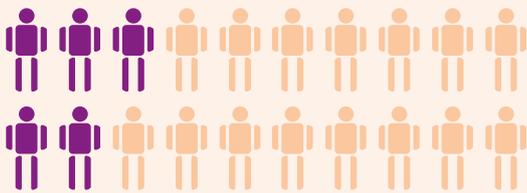
L'enquête Vie Quotidienne et Santé

L'enquête Vie quotidienne et santé est une enquête conçue par la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (DREES), réalisée par l'Insee auprès de 334 000 personnes. Elle a pour objectif d'établir des statistiques générales sur les conditions de vie des personnes vivant à domicile et leurs difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne et les aides qu'elles reçoivent. Elle a également permis de constituer l'échantillon d'une deuxième enquête : l'enquête Autonomie. Cette dernière, dont l'Agefiph est partenaire, a pour objectif de connaître de manière beaucoup plus fine les situations de handicap et de perte d'autonomie en France métropolitaine.

➤ **Les maladies chroniques et problèmes de santé durable**
chez les 15-64 ans

9,6 MILLIONS DE PERSONNES
déclarent avoir une maladie chronique ou
un problème de santé durable
Dont 54% de femmes

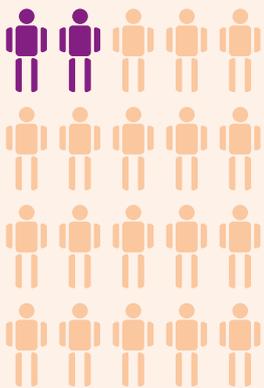
ILS REPRÉSENTENT
23% de la population totale
en âge de travailler



➤ **Les personnes considérant avoir un handicap**
parmi les 15-64 ans

3,9
MILLIONS DE PERSONNES
considèrent avoir un handicap
Dont 51% de femmes

ILS REPRÉSENTENT
9% de la population totale
en âge de travailler



➤ **Les difficultés éprouvées**
par les 15-64 ans



900 000

PERSONNES

éprouvent beaucoup
de difficultés pour voir
ou ne voient pas du tout



450 000

PERSONNES

éprouvent beaucoup
de difficultés pour entendre
ou n'entendent pas du tout



750 000

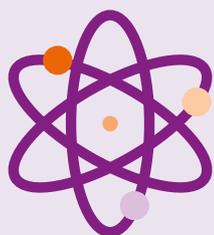
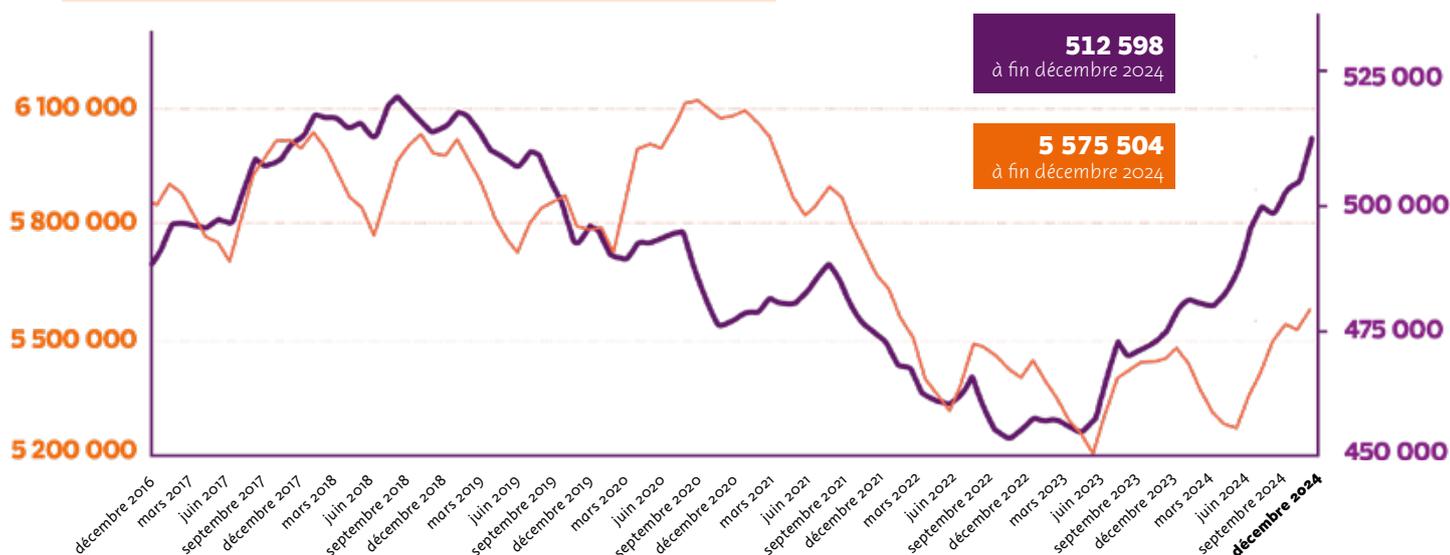
PERSONNES

éprouvent beaucoup
de difficultés psychologiques
perturbant la vie
quotidienne

● Évolution des demandeurs d'emploi (cat. A,B,C)

9,2% des demandeurs d'emploi sont des BOE

Évolution sur un an +2,3% — Tout public +8,0% — BOE



Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance ainsi que les personnes en instance de reconnaissance.

● Effectifs par catégorie de demandeurs d'emploi (DE)

DE tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

- A.** sans emploi **374 875 BOE** (+10% en un an)
- B.** ayant exercé une activité réduite courte au cours du mois (≤ 78 h.) **57 468 BOE** (+6% en un an)
- C.** ayant exercé une activité réduite longue au cours du mois (> 78 h.) **80 255 BOE** (+2% en un an)

DE non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

- D.** sans emploi (en raison d'un stage, formation, maladie, ...) **32 814 BOE** (-3% en un an)
- E.** en emploi (ex: bénéficiaires de contrats aidés,...) **20 091 BOE** (+12% en un an)

● Caractéristiques des demandeurs d'emploi (DE)

BOE		Tout public (TP)
52%	Femmes	51%
52%	50 ans et +	27%
40%	BAC et +	56%
21%	Niveau < CAP	16%
38%	Faible niveau de qualification (manœuvre, os, employé non qualifié)	29%
54%	DE depuis au moins un an	43%
19%	DE depuis au moins trois ans	15%
761 jours (-65 jours en un an)	Ancienneté moyenne d'inscription au chômage	621 jours

● Les domaines professionnels les plus recherchés par les DEBOE



Services à la personne et à la collectivité

23% des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (19% tout public)



Support à l'entreprise

19% des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (14% tout public)



Commerce, vente et grande distribution

12% des DEBOE recherchent un emploi dans ce domaine (13% tout public)

● Les domaines professionnels parmi lesquels les DEBOE sont sur-représentés

Support à l'entreprise

les **DEBOE** représentent

12,5% des DE

Arts...

12,5%

Installation et maintenance

12,2%



Les domaines professionnels

Chaque domaine professionnel rassemble un ensemble de métiers aux compétences proches. L'approche par domaine professionnel permet de mettre en évidence les opportunités d'emploi pour un ensemble de métiers, quels que soient les secteurs dans lesquels ils s'exercent. Les « services à la personne et à la collectivité » comprennent notamment les agents de gardiennage et d'entretien ainsi que les agents de sécurité et de surveillance. Le « support à l'entreprise » comprend la compta/gestion, RH, achats, ...

NB: Tous domaines confondus, les DEBOE représentent 9,2% de l'ensemble des DE

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de minima sociaux



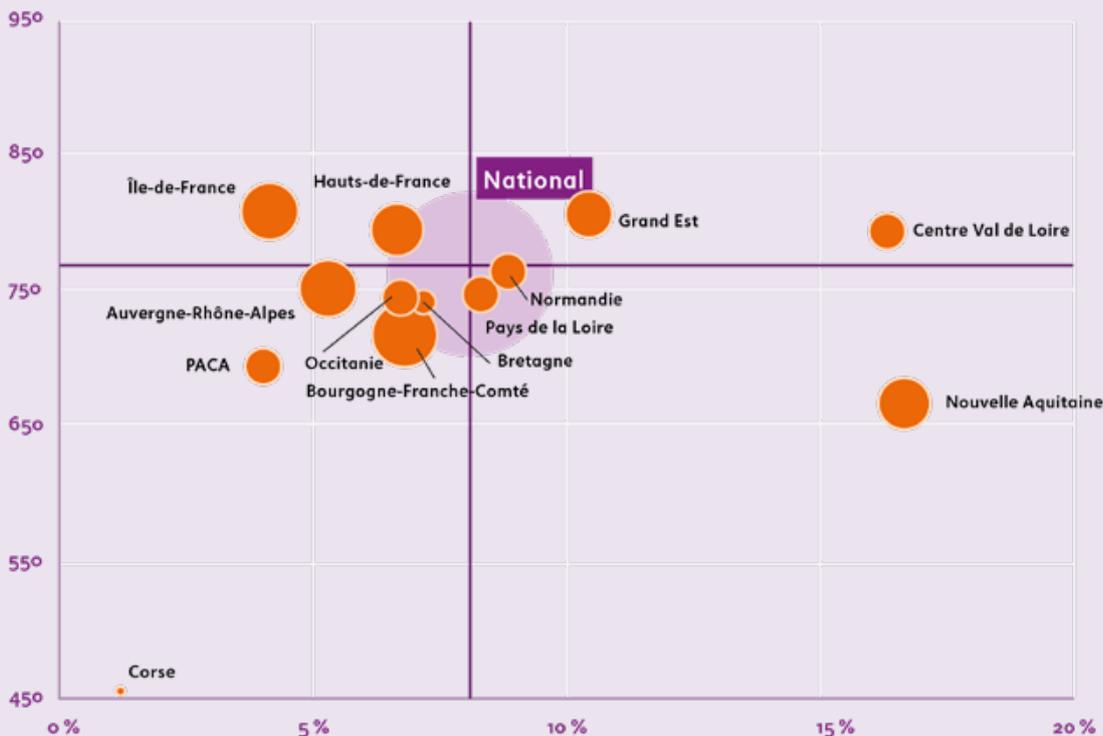
25 %
DES DEBOE SONT BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH
(seule ou avec un autre titre de reconnaissance)
= 129 336 DEBOE



13 %
DES DEBOE SONT BÉNÉFICIAIRES DU RSA
= 67 820 DEBOE

Les demandeurs d'emploi en région (métropole)

Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat. A, B, C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage

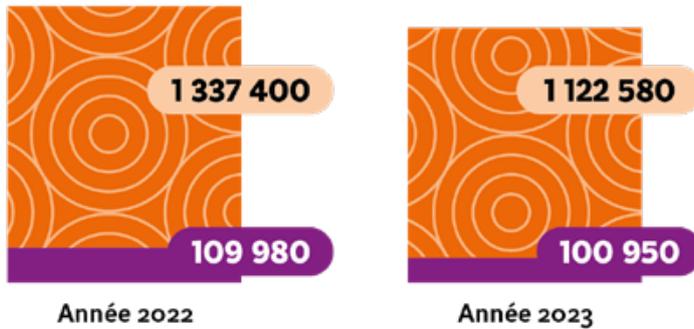


Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement des régions par rapport à la moyenne nationale selon deux axes d'analyse : en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N-1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours.

Au niveau national, l'ancienneté moyenne d'inscription est de 761 jours. Le nombre de DEBOE s'élève à 512 598 ce qui représente une hausse de 8,0% en un an.

La Corse enregistre l'ancienneté moyenne d'inscription la plus faible avec 456 jours et la région Île-de-France la plus importante avec 811 jours. La région Corse enregistre la hausse la moins importante de DEBOE entre 2023 et 2024 avec +1,8% pour atteindre 1 975 DEBOE, et la région Nouvelle-Aquitaine la hausse la plus importante pour atteindre 51 697 DEBOE.

● Évolution des entrées en formation des demandeurs d'emploi



Évolution 2023/2022

- 16% ● Tout public
- 8% ● BOE

9,0%

DES ENTRANTS EN FORMATION
SONT DES BOE (CONTRE 8,2%
EN 2022)

● Caractéristiques des demandeurs d'emploi entrés en formation en 2023

	BOE	Tout public
Femmes	53%	51%
50 ans et +	39%	17%
Bac et +	43%	58%
DE depuis au moins un an	27%	13%

● Principaux secteurs de formation pour les BOE

	BOE	Tout public
Formation générale	37%	21%
Gestion, comptabilité	18%	26%
Information, communication	9%	8%

● Principaux objectifs de formation pour les BOE

	BOE	Tout public
Certification	36%	45%
Mobilisation, remise à niveau	31%	16%
Perfectionnement	9%	12%
Professionalisation	8%	10%

● Les entrées en formation des demandeurs d'emploi

Ces données sont constituées
à partir des types d'informations
suivantes :

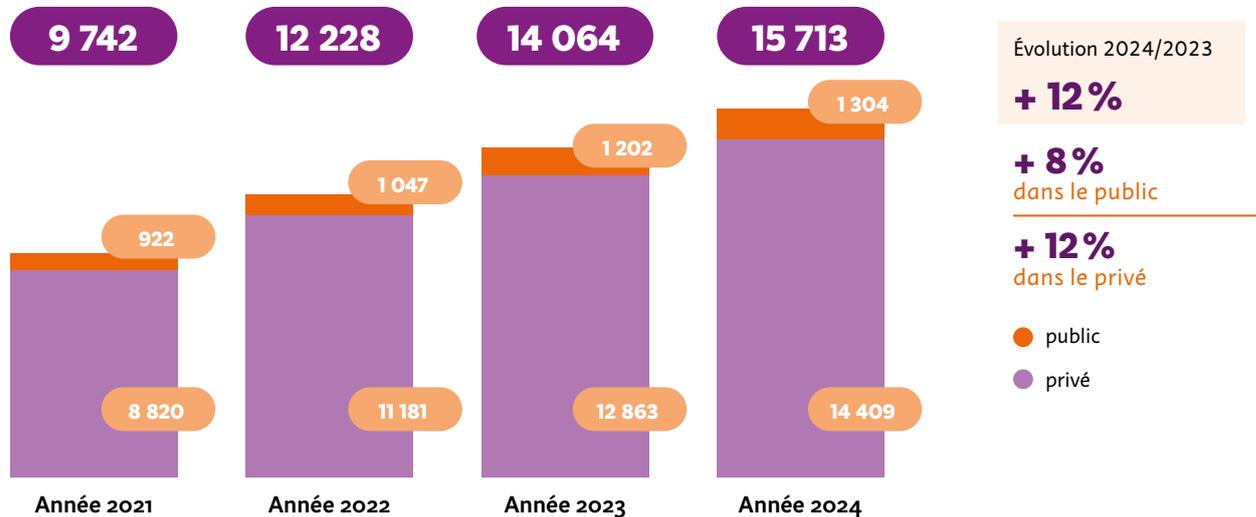
**Les Attestations d'Entrée
en Stage (AES)** correspondant
à une entrée dans un nouveau plan
de formation.

**Les transferts de demandeurs
d'emploi** en catégorie D
d'inscription pour motif de
formation sans AES.

Les entrées en formation
financées par la mobilisation du
compte personnel de formation.
(données transmises
par la Caisse des dépôts
et consignations).

● Évolution des entrées en contrat d'apprentissage

Données travailleurs handicapés, source Dares



1,8%

% des contrats pour des travailleurs handicapés en 2024
(1,7% en 2023)

● Caractéristiques des contrats d'apprentissage en 2024

	Travailleurs handicapés	Tout public
Femmes	43%	45%
Âge moyen (au début du contrat)	25,5 ans	20,5 ans
Bac et + (niveau de formation préparé)	59%	77%
Tertiaire	74%	74%
Moins de 10 salariés	42%	43%
Taux de rupture nette*	21,0%	16,4%

* Ruptures survenues sur l'ensemble de la durée prévue des contrats, sans retour en apprentissage au cours des six premiers mois suivant la rupture (données 2020)

En 2024, **69%**

DES ENTREPRISES SE DÉCLARENT TOUT
À FAIT SATISFAITES DE L'AIDE
À L'ALTERNANCE
de l'Agefiph dont elles ont bénéficié

4

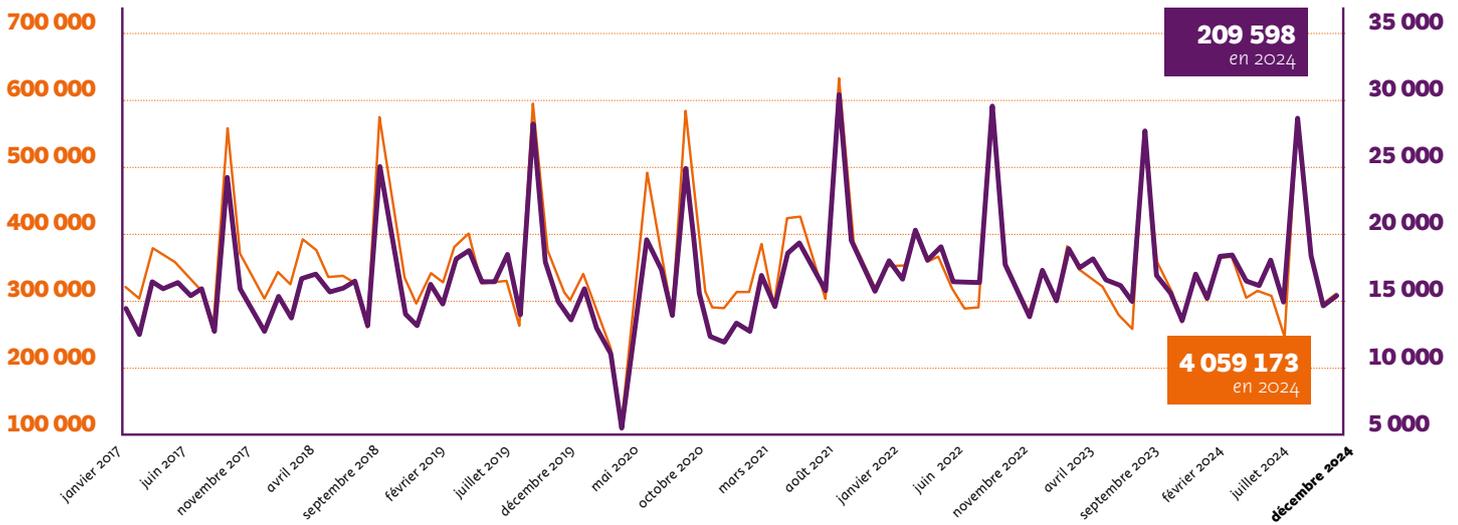
LES REPRISES D'EMPLOI

À fin décembre 2024
France Travail

Évolution du nombre de retours à l'emploi

En 2024, **4 059 173** demandeurs d'emploi ont accédé à un emploi d'un mois ou plus dont **209 598** BOE, soit 5,2% du total

5,2%
BOE



Évolution sur un an

-1%

Tout public

+2%

BOE

La part des BOE dans les retours à l'emploi

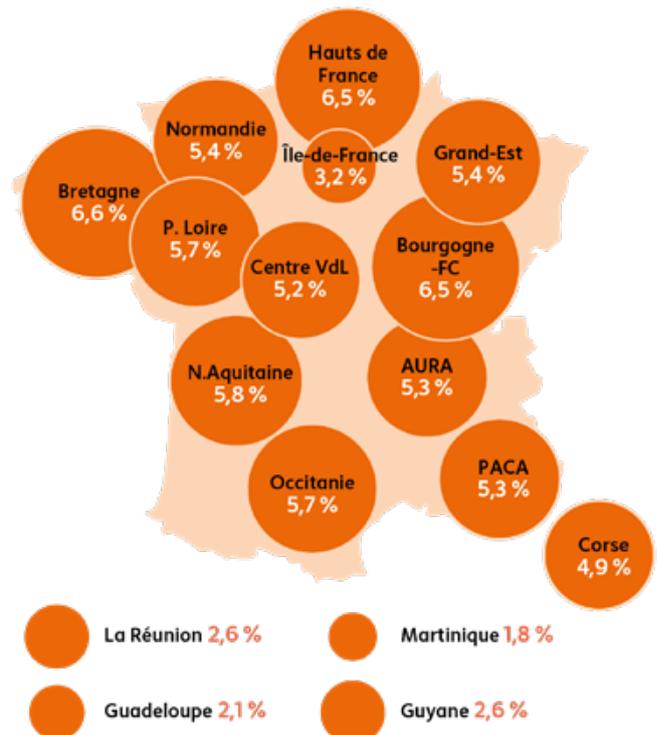
— Tout public
— BOE

Les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi

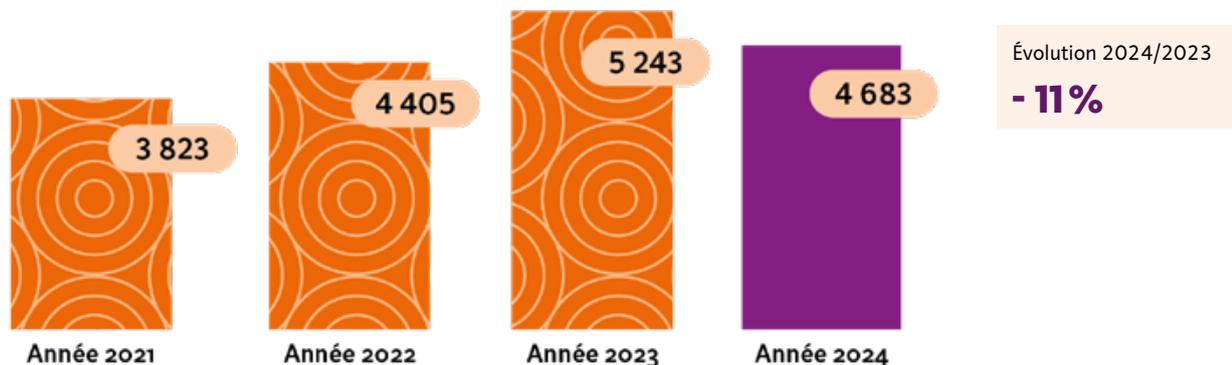
La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de France Travail est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs et des données de France travail (notamment pour les emplois non-salariés).

Le nombre de reprises d'emploi correspond au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant eu une DPAE d'un mois ou plus, sortant des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E.

NB: La part des BOE dans la demande d'emploi varie elle-même fortement selon les régions (de 4,0% à 11,3%)



Évolution du nombre de créations d'activité aidées financièrement par l'Agefiph



Caractéristiques des créateurs d'activité aidés financièrement par l'Agefiph en 2024

49%
FEMMES

37%
50 ANS ET +

46 ans
ÂGE MOYEN

63%
BAC ET +

En 2024,

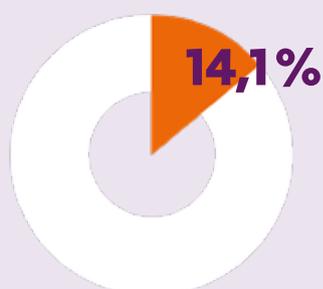
83%

DES PERSONNES
HANDICAPÉES SE DÉCLARENT
TOUT À FAIT SATISFAITES DE
L'AIDE À LA CRÉATION OU
À LA REPRISE D'ENTREPRISE
de l'Agefiph dont elles
ont bénéficié

La création d'activité aidée par l'Agefiph

Objectif: l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (**créer ou reprendre une activité**). Le créateur peut également bénéficier de prestations d'accompagnement et de suivi post-crédation.

Part des BOE dans les PEC (Année 2024 - Dares)



8 102

PEC pour les BOE
-6% en un an
(en 2023,
la part était de 13,7%)

Les contrats aidés

Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, sont mis en place à compter du 01/01/2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le code du travail. À compter de janvier 2018, le recours aux CUI-CIE (contrats aidés pour le secteur marchand) est limité aux Drom ou aux conseils départementaux qui les financent entièrement.

On enregistre 617 CUI-CIE pour les BOE en 2024, soit 5,1% du total. Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.

Qu'est-ce qu'une entreprise adaptée ?

Une entreprise adaptée est une **entreprise du milieu ordinaire**, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer **au moins 55 % de travailleurs handicapés** parmi ses effectifs de production. Ces travailleurs sont recrutés parmi les personnes sans emploi les plus éloignées du marché du travail.

L'entreprise adaptée permet à ses salariés d'**exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités** afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi.



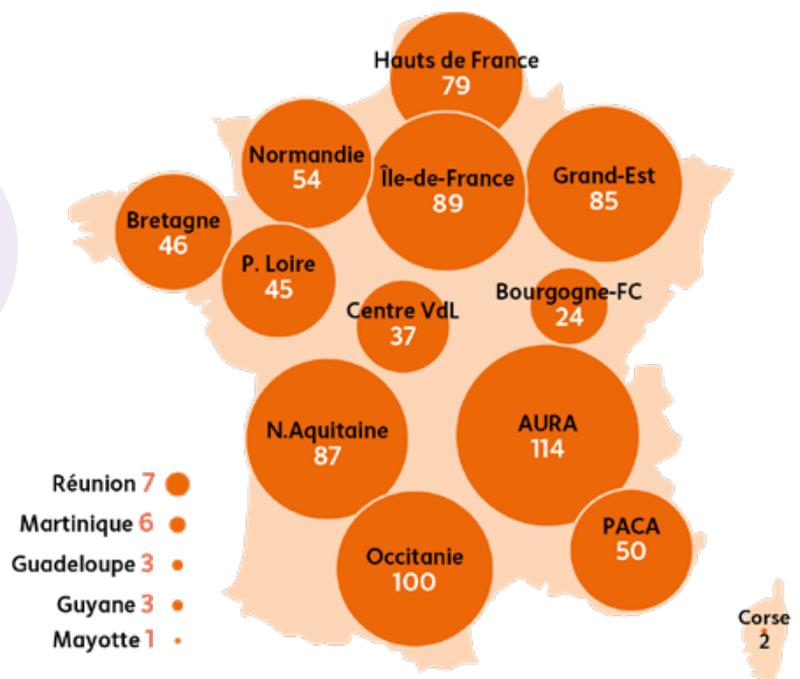
● Nombre d'entreprises adaptées en cours d'activité (situation à fin décembre 2024)

35%
de femmes

57%
ont 50 ans
ou plus

En 2024,

832 entreprises adaptées emploient **près de 42 000 salariés handicapés**, soit un niveau relativement stable par rapport à 2023.



Les CDD tremplin et EATT

L'Agefiph soutient, en appui de l'État, le développement des CDD tremplin et EATT dont la mise en oeuvre est pérennisée dans le cadre de la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

Un CDD spécifique dit « tremplin » visant un accompagnement des transitions professionnelles des travailleurs handicapés au sein des entreprises adaptées est inscrit dans la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

À fin décembre 2024, 339 entreprises adaptées mettent en oeuvre le CDD tremplin dans les territoires.

Le CDD tremplin s'adresse à des personnes en situation de handicap et leur permet, dans le cadre d'un parcours limité dans le temps, d'acquérir une expérience professionnelle et de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement individualisé tourné vers la réalisation de leur projet professionnel.

Les « entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) » ont été expérimentées à partir de juillet 2019. La création des EATT vise à faire des EA des spécialistes de l'intérim de personnes en situation de handicap dans une logique d'adaptation aux besoins du marché de l'emploi. À fin décembre 2024, 30 EATT sont en cours d'activité.

L'emploi accompagné

L'Agefiph soutient le développement de l'emploi accompagné aux côtés de l'Etat et du FIPHFP.

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail.

Sa mise en œuvre comprend un soutien à l'insertion professionnelle en ayant une approche globale et un accompagnement médico-social du salarié. Elle comprend également un appui et un accompagnement de l'employeur, public ou privé.

Évolution du nombre de personnes accompagnées



Évolution 2024–2023

+15 %

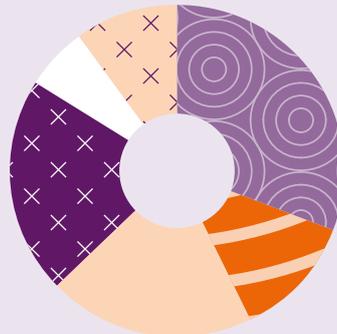
Caractéristiques des personnes accompagnées (à fin décembre 2024)



40 %
de femmes



50 %
en emploi
dont 51 %
en CDI



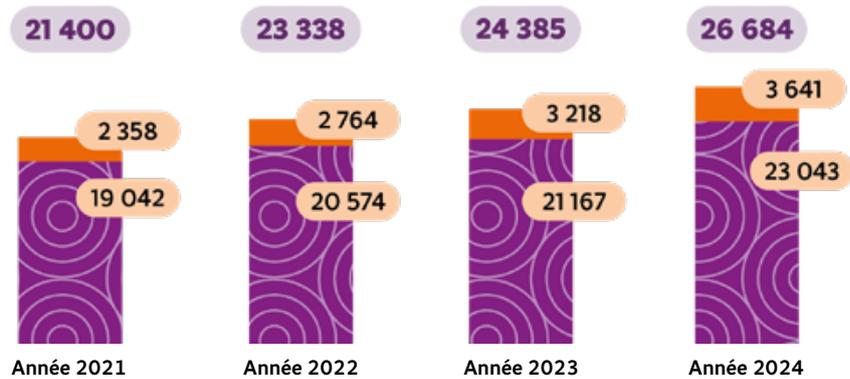
- 31 % Troubles du psychisme
- 12 % Troubles du développement intellectuel
- 20 % Troubles du spectre de l'autisme
- 21 % Troubles cognitifs
- 6 % Handicap moteur
- 10 % Autres

- 38 % Moins de 26 ans
- 28 % De 26 à 35 ans
- 18 % De 36 à 45 ans
- 13 % De 46 à 55 ans
- 3 % Plus de 55 ans

Les Cap emploi

Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi travail du 8 août 2016 entérine la réunion en une mission commune de l'accompagnement vers l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire. Celle-ci est assurée depuis le 1^{er} janvier 2018 par les organismes de placement spécialisés, labellisés sous le nom de Cap emploi. Cette mission est financée par l'Agefiph et le FIPHFP.

Les données présentées sont extraites des rapports d'activité à fin décembre 2024.

Évolution du nombre de maintiens dans l'emploi**Évolution 2024-2023**

+13% dans le public +9% dans le privé

Total +9%

Caractéristiques des maintiens dans l'emploi en 2024

Femmes
62%



50 ans et +
48%



Bac et +
66%



Cadres
10%



Ancien-
neté dans
l'entreprise
supérieure
à 10 ans
47%



20 sal. et +
71%



Maladies
invalidantes
19%



Handicap
auditif
10%



Handicap
moteur
58%

En 2024, **70%**

DES ENTREPRISES SE DÉCLARENT TOUT À FAIT SATISFAITES DE L'AIDE AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DE L'AGEFIPH DONT ELLES ONT BÉNÉFICIÉ.

(adaptation des situations de travail, recherche de solutions)



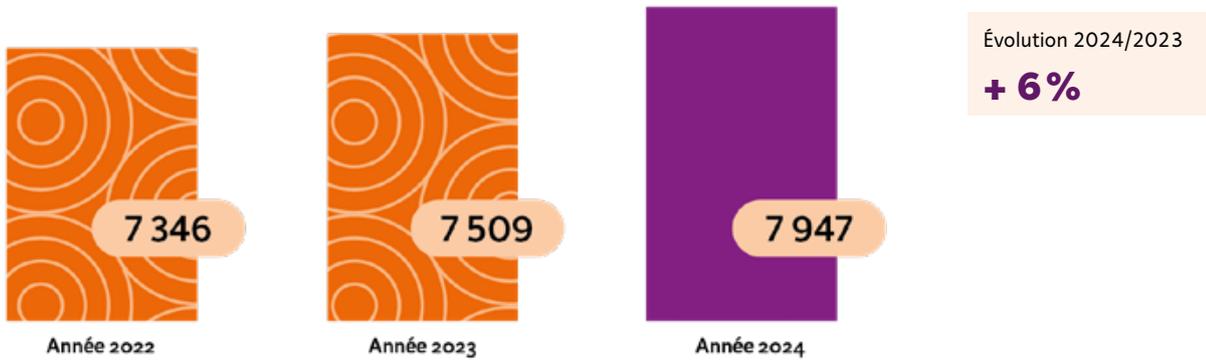
En 2023, 138 176 inaptitudes ont été prononcées par les médecins

du travail dans les services de prévention et de santé au travail (SPST), soit +3 801 avis par rapport à 2022.

75% des avis d'inaptitude font suite à une visite de reprise.

Source : Direction Générale du Travail, données 2023

● Évolution du nombre de RLH (droits en cours à fin décembre)



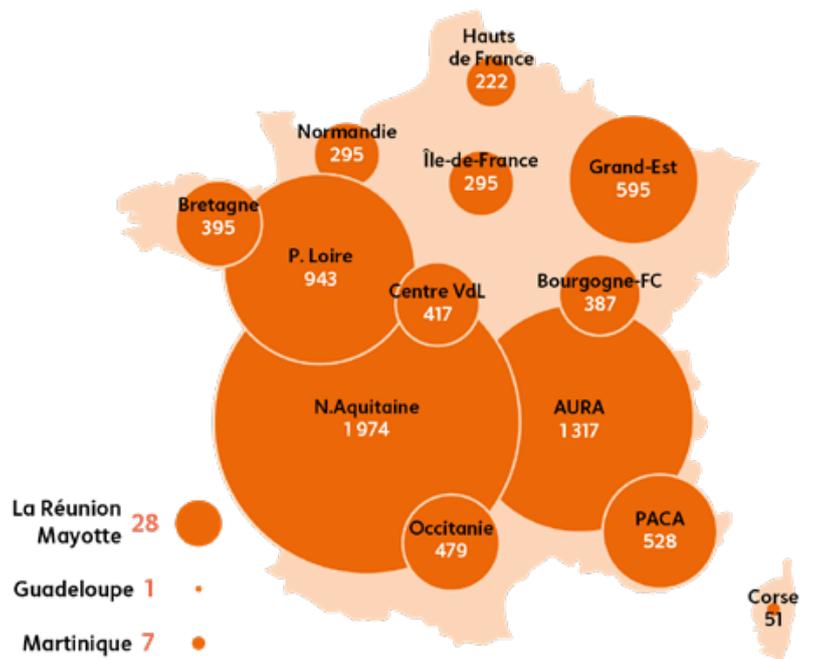
La RLH

La Reconnaissance de la lourdeur du handicap (RLH) est une reconnaissance administrative ouvrant droit à une aide financière pour les employeurs du secteur privé, les employeurs du secteur public industriel et commercial et les travailleurs non-salariés. Son objectif est de compenser financièrement les charges supportées par un employeur du fait des conséquences du handicap d'une personne sur son poste de travail, après l'aménagement optimal de celui-ci (aménagements technique, organisationnel et d'horaire). Les droits sont attribués pour 3 ans (sauf cas particuliers). L'Agefiph a la charge de l'attribution de la RLH et du versement de l'aide.

Caractéristiques des bénéficiaires de la RLH (données France entière, droits en cours à fin décembre 2024)

Femmes	31%
50 ans et +	67%
Bac et +	39%
Handicap moteur	34%
Handicap mental	17%
Travailleurs non salariés (TNS)	32%
20 salariés et +	36%

● RLH - droits en cours à décembre 2024



Le dispositif d'écoute et de mesure de la satisfaction

Le dispositif d'écoute et de mesure de la satisfaction à l'Agefiph porte sur le processus de délivrance des aides financières, depuis l'accès à l'information jusqu'à la réception de l'aide financière, en intégrant la simplicité des démarches, les délais et la satisfaction globale sur l'aide perçue. Ce dispositif vise à obtenir une vision fiable et actualisée de l'appréciation par les bénéficiaires des aides proposées et mesurer dans le temps les évolutions.

Un questionnaire est adressé à tous les bénéficiaires, personnes en situation de handicap et entreprises, un mois après le versement de l'aide de l'Agefiph.

La méthodologie employée est mixte, avec un questionnaire en ligne complété d'une interrogation par téléphone pour garantir l'inclusion et la représentativité de tous les publics.

Résultats :

Les enquêtes enregistrent un taux de participation très élevé puisqu'en moyenne, une personne sur deux et une entreprise sur trois y répondent.

**En 2024, près de
20 000 répondants
se sont exprimés.**

Les résultats témoignent d'un niveau de satisfaction global élevé qui s'inscrit dans la continuité des résultats précédents.

● Satisfaction des bénéficiaires des aides de l'Agefiph en 2024 (données France entière)

	Personnes handicapées	Entreprises
Nombre de répondants	15 462	4 204
Taux de réponse	51%	29%
Satisfaction globale	98%	97%
— dont % tout à fait satisfait	82%	73%
Réponse de l'aide / besoin	95%	98%
— dont % tout à fait utile	72%	71%
Facilité d'accès à l'information	76%	84%
— dont % très facile	22%	19%
Délai d'obtention de l'aide	93%	93%
— dont % tout à fait satisfait	65%	57%





Retrouvez les publications
de l'Observatoire de l'emploi et du handicap
sur www.agefiph.fr/centre-de-ressources

Rédacteur en chef : Véronique Bustreel
Coordination/Rédaction : Arnaud Lenoir
Conception: Agence In medias res
Mise en page: Agence In medias res